



RAPPORT GENDARMERIE OBLIGATOIRE

Par **aure212431**, le **17/02/2016** à **12:37**

Bonjour,

Le 06 avril dernier au soir j'ai appelé le 17 en toute discrétion car mon ex-conjoint alcoolisé s'est montré incontrôlable, a saccagé mur et porte de notre chambre, je n' avais pas le droit de bouger de notre lit, j'ai cru mourir ce jour là si je bougeais. A savoir nos enfants en bas age etaient dans leur chambre. J'ai réussi à appeler la police vu qu'il était descendu, je me suis remise sur le lit au moment où il remontait et le telephone etait décroché, le police nous entendait c'est grace à cela que j'ai pu les faire venir. La gendarmerie est intervenue à notre domicile, ils ne sont pas montés à l'etage pour attester les trous fait par mon ex conjoint dans mur et porte. ils ont bien pu constater son etat alcoolisme tres fort puisqu'il etait nu et a tenter de se battre avec eux.

ils ne l'ont pas interpellé, et aucun rapport soit disant n'a été fait.

A aujourd'hui je me bat pour ne pas qu'il puisse avoir garde de mes enfants le week end car il est imprevisible dans ses reactions et selon il n'est as alcoolique.

que puise j'afire pour avoir un rapoport de la gendarmerie?

merci par avance de votre aide.